

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Enquête publique
relative au relèvement
des altitudes d'amorçage
de l'atterrissage des
avions à destination de
Paris-Charles de Gaulle**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 février 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avaient donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 11 A 12

OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU RELÈVEMENT DES ALTITUDES
D'AMORÇAGE DE L'ATERRISSAGE DES AVIONS À DESTINATION DE
PARIS-CHARLES DE GAULLE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, une convention entre les acteurs du transport aériens français et le MEDDAT a été signée le 28 janvier 2008. L'un des objectifs de cette convention vise à la diminution des nuisances sonores autour des aéroports parisiens.

Après une première série de mesures, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) propose un relèvement de 300 mètres de l'altitude d'amorce de l'atterrissage des avions qui induit des modifications de trajectoires.

Conformément à la réglementation, une enquête publique est prévue du 2 mars 2011 au 2 avril 2011 concernant certains flux d'avions arrivant sur l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle (PCG) (trajectoires 1, 2 et 5).

Le relèvement des altitudes des avions entraîne également une modification des trajectoires de certains flux aériens, notamment Paris-le-Bourget, pouvant avoir un impact sur la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Or, ces nouvelles trajectoires ne sont pas soumises actuellement à l'enquête publique et n'entrent donc pas dans celle-ci.

VOEU

Par le présent vœu, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye souhaite réaffirmer, avant l'ouverture officielle de l'enquête publique, son attachement à la protection des Saint-Germainois contre les nuisances sonores et les pollutions notamment d'origine aérienne.

La réduction des nuisances sonores liées à l'activité aérienne au dessus de notre territoire est une priorité comme le montrent nos adhésions à l'ACRENA (Associations des Communes pour la REduction des Nuisances sonores Aériennes dans l'ouest parisien) ainsi qu'à Bruitparif (observatoire du bruit en Ile-de-France).

Le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye :

- soutient la proposition de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) de relever de 300 mètres de l'altitude d'amorce de l'atterrissage des avions à destination de PCG et du Bourget ;
- souhaite obtenir rapidement l'assurance que les modifications de trajectoires induites par cette mesure n'auront pas d'impact négatif sur la population ;
- demande que les mesures concernant le relèvement des altitudes des avions en direction notamment de Paris-le-Bourget et entraînant une modification des trajectoires de certains flux aériens pouvant avoir un impact sur la Ville de Saint-Germain-en-Laye soient soumises à l'enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

SOUTIENT la proposition de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) de relever de 300 mètres de l'altitude d'amorce de l'atterrissage des avions à destination de PCG et du Bourget ;

SOUHAITE obtenir rapidement l'assurance que les modifications de trajectoires induites par cette mesure n'auront pas d'impact négatif sur la population ;

DEMANDE que les mesures concernant le relèvement des altitudes des avions en direction notamment de Paris-le-Bourget et entraînant une modification des trajectoires de certains flux aériens pouvant avoir un impact sur la Ville de Saint-Germain-en-Laye soient soumises à l'enquête publique.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. de Joybert', written over a horizontal line.

Armelle de JOYBERT